

L'École des Parents et des Éducateurs de Loire-Atlantique reste, gratuitement, à votre écoute, par téléphone, en attendant votre rendez-vous :

Point Écoute Parents

02 40 35 00 88

Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 13h

Mardi et jeudi de 15h à 18h

Le 1^{er} samedi du mois de 10h à 13h

L'école des parents et des éducateurs peut aussi vous recevoir au siège :

29 rue Romain Rolland - 44100 NANTES

4^{ème} étage – interphone n°43

Bus : Arrêt Mendès France, lignes 23, 40, 59, 81, 91

Tram : Arrêt Romain Rolland ou Mendès France, ligne 1

Pour prendre rendez-vous :

02 40 35 47 73

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

**École des Parents et des Éducateurs
de Loire-Atlantique**

Permanences d'écoute et de soutien aux parents du Vignoble

Janvier à juillet 2025



Commune de Montbert

Sur le Vignoble nantais, l'École des Parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue, Elise DEGENEVE.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de votre enfant ou adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents
- Échanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement)

Vous êtes intéressé ?

Contactez le standard de la Délégation Vignoble
au **02 44 76 40 00**

et prenez rendez-vous
sur la permanence de votre choix...

Loroux-Bottereau
Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat

De 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :
10 janvier 2025
21 février 2025
28 mars 2025
16 mai 2025
27 juin 2025

Vallet
Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou

De 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :
17 janvier 2025
28 février 2025
11 avril 2025
30 mai 2025
4 juillet 2025

La Haye Fouassière
Maison de l'Enfance – 6 rue du Chanoine Dubois

De 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :
7 février 2025
14 mars 2025
25 avril 2025
13 juin 2025
18 juillet 2025

Clisson
Espace Départemental des Solidarités – 2 rue Francois II

De 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00
31 janvier 2025
7 mars 2025
18 avril 2025
6 juin 2025
11 juillet 2025

Une participation financière (chèque ou espèces) vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF